

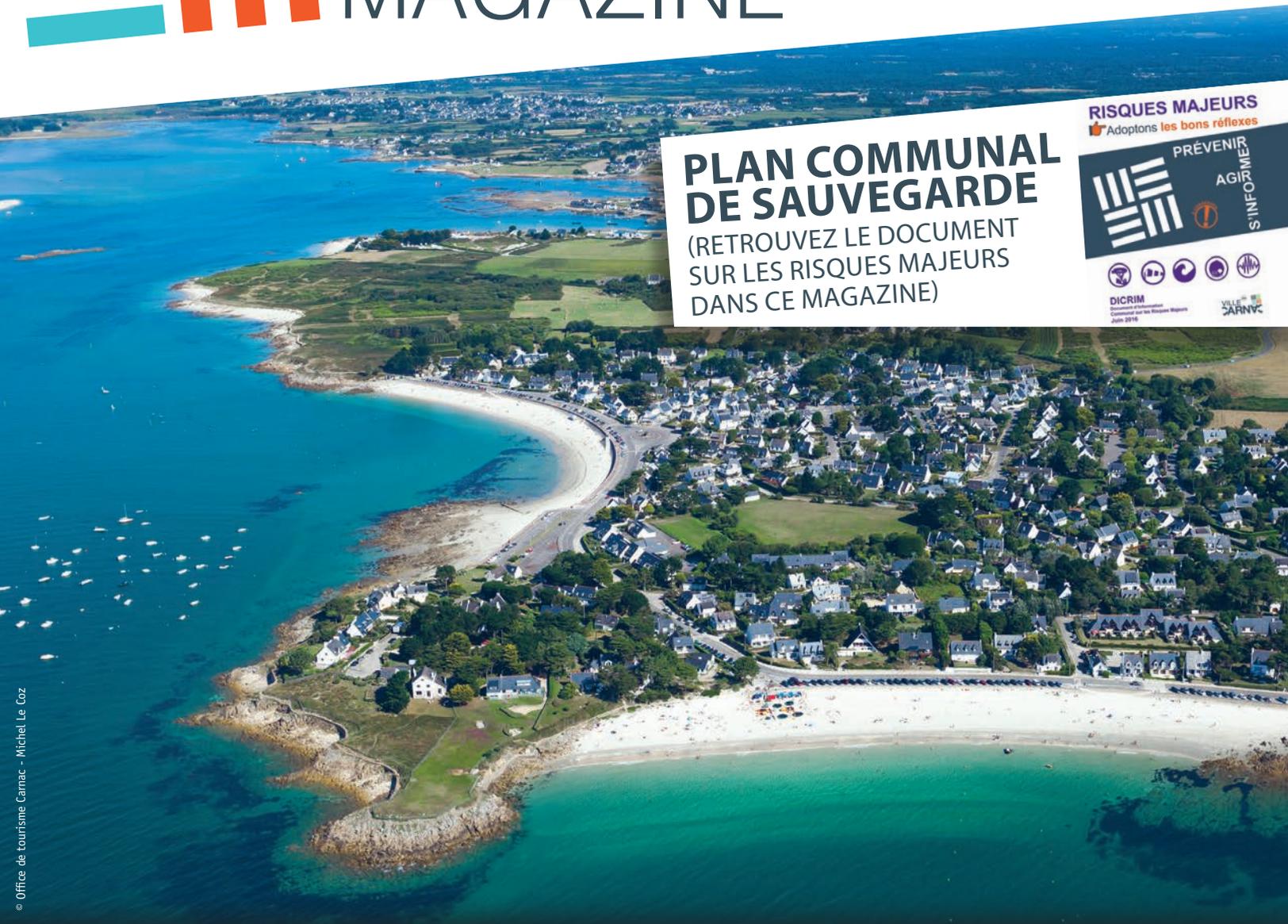


N°51

CARNAC

MAGAZINE ÉTÉ 2016

© Office de tourisme Carnac - Michel Le Coz



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
(RETROUVEZ LE DOCUMENT SUR LES RISQUES MAJEURS DANS CE MAGAZINE)

RISQUES MAJEURS
Adoptons les bons réflexes



P7

CARNAC SE MET À L'HEURE D'ÉTÉ

P6

CARNAC AVANCE

P11

STATIONNER À CARNAC EN PÉRIODE ESTIVALE

www.carnac.fr



PERMANENCES

sur rendez-vous au 02 97 52 06 86



Olivier LEPICK, Maire
Conseiller communautaire
à Auray Quiberon Terre Atlantique



Paul CHAPEL,
1^{er} Adjoint, chargé des Affaires Générales
et du Personnel



Sylvie ROBINO,
Adjointe chargée des Affaires Sociales
et du Logement



Loïc HOUDOY,
Adjoint chargé de l'Éducation Jeunesse,
de la Culture, de la Communication
et de la Vie Citoyenne



Armelle MOREAU,
Adjointe chargée du Tourisme



Pascal LE JEAN,
Adjoint chargé des Finances
et du Développement Économique



Nadine ROUÉ,
Adjointe chargée des Animations
et de la Vie Associative



Jean-Luc SERVAIS,
Adjoint chargé de l'Aménagement
et de l'Urbanisme



Gérard MARCALBERT,
Conseiller délégué aux Travaux,
à la Propreté, à la Sécurité
et à l'Environnement



Michel DURAND,
Conseiller délégué à l'Urbanisme



Patrick LOTHODÉ,
Conseiller délégué à la Vie Sportive

Retrouvez la liste
de vos 27 représentants au Conseil municipal,
ainsi que leurs délégations, sur
www.carnac.fr



SOMMAIRE

Édito en français et breton.....	p.3
Carnac protège.....	p.4
Carnac innove.....	p.5
Carnac avance.....	p.6
Carnac à l'heure d'été.....	p.7
Forum.....	p.14
Carnac pratique.....	p.15
Retour en images.....	p.16

À NOTER

Vos prochaines réunions publiques :

- Aire de Valorisation de l'architecture
et du Patrimoine (AVAP)
le 29 juillet à 20h30 en salle du Ménéac
- Aménagement du boulevard de la plage
le 9 août à 20h30 en salle du Ménéac

BOÎTE À IDÉES

Faites part de vos suggestions
pour améliorer la vie de la Cité grâce
à une boîte à idées disponible dans le hall de
la mairie aux heures d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h.





ÉDITO

Chères Carnacoises, Chers Carnacois,

Les municipalités qui se sont succédées à la tête de notre commune depuis plus d'un siècle nous ont légué un formidable héritage. Celui d'un territoire sublime dont le charme, l'authenticité, le caractère ont été préservés du béton et des errements qui ont si souvent défiguré d'autres stations balnéaires du littoral français. Cet héritage c'est à la fois notre chance mais également une immense responsabilité. Si notre commune doit évidemment se développer, évoluer, se rénover, elle se doit de le faire dans le respect de cet héritage. Cet équilibre fragile constitue le fil rouge de notre action et s'incarne dans notre volonté farouche de protéger tant notre patrimoine que les biens et les personnes qui résident ou séjournent sur notre commune.

Protéger le patrimoine bâti par exemple en mettant en œuvre dans les mois qui viennent une AVAP ou Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qui permet de protéger le patrimoine architectural remarquable des appétits parfois excessifs de la promotion immobilière. Grâce à cet outil, Carnac sera assurée, à l'avenir, de conserver le cachet et la beauté de ses paysages tout en permettant son développement, notamment économique, en évitant cependant l'écueil de l'immobilisme ou de la fossilisation de notre territoire.

Protéger aussi les citoyens et leur quiétude en renforçant encore, cet été, le dispositif de vidéo-protection de la commune avec des équipements supplémentaires et novateurs ainsi que les moyens de la police municipale qui, cas unique dans notre département, fonctionne 24 heures sur 24 pendant la saison estivale afin de veiller à la sécurité et la quiétude de l'ensemble de nos concitoyens.

Protéger, enfin, la sécurité physique des Carnacois avec l'entrée en vigueur au mois de juin du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) paraphé le 17 juin dernier par le Préfet du Morbihan et qui décrit et prépare les moyens de réponse et d'action de la commune face aux risques naturels ou majeurs qui pourraient la frapper comme des incendies ou une improbable submersion marine. Je tiens à cet égard à remercier l'ensemble des services municipaux et les élus qui ont participé à ce travail fastidieux mais indispensable qui renforce de manière déterminante la sécurité des Carnacoises et des Carnacois.

Protéger c'est valoriser, protéger c'est surtout avoir conscience que nous ne sommes jamais véritablement propriétaire d'une terre mais que nous n'en sommes que les fugaces gardiens, avant de la transmettre à nos enfants et aux générations futures. Je vous souhaite donc un très bel été sur notre commune.

Olivier LEPICK
Maire de Carnac

Karnagadezed ker, Karnagiz ker,

Ar c'huzulioù-kêr a zo bet e penn ar gumun an eil re àr-lerc'h ar re arall, a-c'houde ouzhpenn ur c'hantved, o deus lezet ganeomp un hêrezh ag ar choaz. Hini un tachad kaer hoalus, diles ha gwarezet gantañ e spered doc'h ar beton hag an oberoù fall o deus vilaet kêrioù kouronkiñ arall ag an arvor gall. An hêrezh-se zo ur chañs hag ur garg pouner àr un dro. Evel-rezon e rank hor c'humun kreskiñ, emdreiñ, nevesaat, mes rankout a ra en ober en ur respetiñ an hêrezh-se. Ar c'hempouez bresk-se zo evel un hent a rankomp mont gantañ, ret eo d'hon oberoù gwareziñ hor glad koulz hag ar madoù hag an dud, ha pa vehent annezidi ag ar gumun pe tremenidi.

Gwareziñ glad ar savadurioù en ur lakaat e pleustr, er mizioù-mañ'za, un TTSG pe un tachad talvoudekaat ar savouriezh hag ar glad. Gantañ e c'hello glad ar savadurioù heverk bout miret doc'h krabanoù ar benngaserion a ya re bell gwezhavez. Gant ar benveg-se e c'hello Karnag, en amzer-da-zont, miret e ardremez kaer ha diorren àr un dro, àr dachenn an ekonomiezh dreist-holl, en ur vont hebioù sioù ur c'hornad-bro a chom motet pe àrlerc'hiet.

Gwareziñ ar geodedourion hag o sioulder ivez, en ur greñvaat c'hoazh, en hañv-mañ, stignad videogwarez ar gumun gant aveadurioù ouzhpenn nevezus, hag ivez gant ar polis-kêr a labouro noz ha deiz dizehan e-pad an hañv, n'eus ket par dezhañ en departamant, evit soursial doc'h surentez ha sioulder hon holl genvroiz.

Gwareziñ, erfin, surentez korf Karnagiz pa vo lakaet e pleustr e miz Mezheven ar steuñv gwareziñ evit ar gumun (SGK). D'ar 17 a viz Mezheven diwezhañ e oa bet sinet gant Prefed ar Mor-Bihan. Ennañ e tispleger penaos ha gant petra e stourmehe ar gumun doc'h ar riskloù naturel bras a c'hellehe degouezhout, evel taniou-gwall pe, dibaot-kaer, ul liñvadenn vor. C'hoant em eus da drugarekaat an holl servijoù-kêr hag an dilennidi o deus kemeret perzh el labour torr-penn-se, mes rediet e oa en ober evit kreñvaat a-zevri surentez paotred ha merc'hed Karnag.

Gwareziñ zo talvoudekaat, gwareziñ zo, dreist-holl, gouiet n'omp ket biskoazh perc'henn da-vat àr an douar, mes evezherion verbad anezhañ kent e dreuzkas d'hor bugale ha d'ar rumadoù da zont. Hetiñ a ran deoc'h enta un hañvezh kaer en hor c'humun.

Olivier LEPICK
Maer Karnag

DES PROJETS STRUCTURANTS

LE PLU ENTRE EN VIGUEUR CET ÉTÉ

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) vient d'être approuvé par le conseil municipal, après analyse par les instances compétentes. Il est désormais exécutoire, la commune étant soumise au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du pays d'Auray. Avant son approbation, la commission d'enquête a analysé et intégré

certaines remarques des personnes publiques associées et des Carnacois s'étant exprimés lors de l'enquête publique. Désormais les autorisations d'urbanisme devront respecter les règlements du PLU.

Pour le consulter www.carnac.fr / rubrique PLU. ■

VALORISER ET PROTÉGER LE PATRIMOINE

La mise en place de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) se poursuit. Un inventaire des villages, de l'architecture rurale, balnéaire ou encore des éléments paysagers et du « petit patrimoine rural » (fontaines, calvaires, puits...) a été effectué et a mis en exergue les éléments caractéristiques du territoire. Ainsi, ce diagnostic qui vient de s'achever a permis d'identifier tous les éléments du patrimoine et de déterminer ceux qui doivent être protégés.



L'AVAP va définir les modalités réglementaires de cette protection et permettre leur intégration au PLU. L'AVAP est une servitude d'utilité publique. Elle sera donc annexée au document d'urbanisme. Son élaboration se fait en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui apporte son concours financier.

La création d'une AVAP répond à un cadre réglementaire bien déterminé et comprend des étapes de validation avec les services de l'État. À l'issue du diagnostic, de la définition du périmètre et de l'écriture du règlement le dossier fera l'objet d'une phase d'instruction. ■



RÉUNION PUBLIQUE

AVAP, le 29 juillet, à 20h30, en salle du Ménéac.

DES TRAVAUX DE DÉFENSE CONTRE LA MER

Le cabinet Artélia, mandaté par la commune, a fait une proposition de travaux de défense contre la mer sur l'ensemble du trait de côte.

Ces éléments ont été transmis à l'État pour validation avant mise en œuvre par la ville. Soucieuse de protéger les personnes et les biens, la commune se donne les moyens d'y parvenir en projetant certains travaux. Selon les zones, les travaux consistent en de l'enrochement avec ou sans sable. Elle répond ainsi aux exigences de l'État suite au PPRL en se dotant des moyens de protections adaptés.

Une fois ces travaux réalisés et validés par l'État, la ville pourra entrer dans une procédure de révision du PPRL. ■



LA VILLE OBTIENT LA MARQUE BRETAGNE



La candidature de la Ville de Carnac pour devenir partenaire de la Marque Bretagne a été retenue le 7 avril dernier. La commune fait donc désormais partie des 664 partenaires de la Marque, et rejoint ainsi l'Office de tourisme, partenaire depuis 2015.

En apposant la Marque Bretagne sur certains de ses supports, la commune, le Musée de Préhistoire et l'Espace Culturel Terraqué, intègrent ainsi un réseau professionnel dynamique

composé d'une grande diversité de secteurs, bénéficie de la forte notoriété de la Bretagne, profite d'une image reconnue de qualité et de fiabilité.

Carnac adhère aux valeurs qui font la force de la Bretagne : le sens de l'engagement, le sens du collectif, l'ouverture et l'imagination.

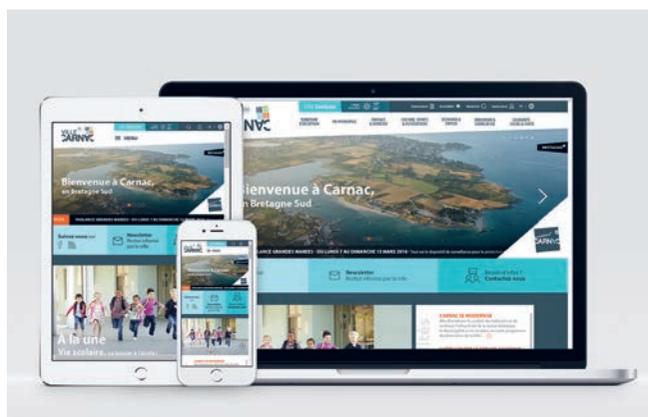
La Marque Bretagne est mise gracieusement à la disposition de tous ceux qui souhaitent se référer à la région pour promouvoir leurs activités au niveau national et/ou international. Elle porte l'image de la Bretagne innovante et créatrice. Elle vise à accroître la puissance d'attractivité de la région et à valoriser l'image de la Bretagne en Europe et dans le monde.

La candidature se fait sur dossier.

Plus d'information : www.marque-bretagne.fr. ■

UN NOUVEAU SITE INTERNET DE LA VILLE

La Ville de Carnac lance la refonte intégrale de son site internet qui sera désormais responsive et s'adaptera donc aux tablettes et smartphones.



Arborant la Marque Bretagne et valorisant les atouts et services de la ville, la nouvelle version devrait voir le jour d'ici la fin d'année. Elle offrira de nouvelles fonctionnalités, conformes à celles exprimées lors de l'audit effectué par questionnaires courant 2014 auprès de la population, des agents et des élus : normes d'accessibilité, abonnement à une newsletter, démarches en ligne etc.

En outre, cette nouvelle version gagnera en ergonomie, en interactivité et offrira un accès plus intuitif à l'information. Les photos et vidéos seront davantage mises en valeur.

Tourné vers l'utilisateur, ce nouveau site internet permettra un accès direct à de nombreuses démarches qui pourront être accessibles en ligne.

Un accompagnement des associations à l'utilisation de ce nouvel outil sera mis en œuvre. ■

DES TRAVAUX EN CAMPAGNE

La réfection de la voirie des secteurs suivants : route de Quelvezin, Keriaval (au niveau du Bowling), ainsi que les villages de Quelvezin, Quéric-la Lande et le Hahon vient de s'achever. Ils font suite aux travaux effectués sur les réseaux d'assainissement par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique (AQTA) ces dernières années.

Un temps de stabilisation des voies après travaux est, en effet, toujours nécessaire avant de procéder à la réfection définitive de la voirie. ■



LE BOULEVARD DE LA PLAGE VA FAIRE PEAU NEUVE

Boulevard à la fois très fréquenté et vitrine de Carnac, il est la prochaine étape du réaménagement de Carnac.

Ce réaménagement doit répondre à de **nombreux enjeux** : renforcer son attractivité et sa convivialité, favoriser les circulations douces (cyclistes, piétons etc.), faciliter la cohabitation des diverses activités pratiquées, tant touristiques que récréatives, tout en veillant à préserver sa qualité environnementale et son côté naturel.

Pour tenir compte des disparités d'usages, des contraintes de stationnement, de circulation et autres, entre les deux extrémités du Boulevard de la Plage (côté avenue de l'atlantique et côté Pointe Churchill) **la commune, en collaboration avec le cabinet OTEIS, a conduit une enquête auprès des usagers fin 2015.**

Les résultats de cette enquête vous seront **présentés lors d'une réunion publique le 9 août 2016** avant le lancement des études nécessaires pour un démarrage prévisionnel des travaux fin 2017.

Les riverains et commerçants seront également associés à différentes étapes du projet. ■



L'AMÉNAGEMENT DU BOURG SE POURSUIT



La seconde phase des travaux du bourg va se poursuivre avec **l'aménagement du sud de l'église** qui sera traité avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour la rue Saint-Cornély pour une cohérence d'ensemble.

Les travaux d'aménagement **devraient débuter au mois d'octobre 2016 et s'achever en mars 2017.**

Au préalable, dès le mois de septembre, les réseaux seront effacés, c'est-à-dire enterrés. À l'instar des travaux de la rue St Cornély, les riverains et commerçants seront concertés lors de réunions. Une troisième phase de travaux, prévue ensuite, permettra d'aménager l'ensemble du bourg. ■

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE RÉSEAU D'EAU PLUVIALE

Afin de définir un zonage d'assainissement du réseau pluvial pertinent, qui sera annexé au PLU, ce dernier sera soumis à **enquête publique**. L'objectif est de définir des principes de traitement par zone, les bassins tampons et les filtres qu'il

convient d'installer pour une meilleure gestion du réseau. En effet, l'eau ne doit pas se déverser directement à la mer et passer par un certain nombre de filtres pour que les rejets soient épurés. ■

DES PLAGES PROPRES

LA PROTECTION DU CORDON DUNAIRE

La commune a confié à des étudiants du Lycée de Kerplouz, une étude sur son cordon dunaire afin de bénéficier d'une aide à la décision pour élaborer une stratégie de gestion adaptée et efficace.

La commune procède, en effet, depuis de nombreuses années à l'entretien et à la solidification de son cordon dunaire, protection naturelle contre les assauts de la mer, par la pose de ganivelles. Ces dernières permettent, d'une part, **d'éviter le piétinement du cordon**, source d'érosion prématurée, en canalisant les flux de personnes et d'autre part, par leur installation au ras du trait de côte, **de participer à la régénération du cordon dunaire**. Les étudiants ont ainsi apporté à la commune une meilleure connaissance de la faune et de la flore naturellement présente sur le cordon

dunaire et contribuant à assurer la pérennité de ce cordon. C'est grâce à cet outil, et au travail quotidien des agents de la commune, que le cordon se régénère. ■



NETTOYER LES PLAGES SANS ÉRODER

Chaque année, la ville fait appel à des prestataires pour cribler ses 7 plages et surveiller ses eaux littorales.

Ces missions sont confiées à Véolia pour le criblage et à Saur pour le suivi bactériologique des eaux littorales, garantissant un contrôle régulier des eaux de baignade et de pêche. Avec 15 passages dans la saison, du mois de mars au mois de septembre, et une intensification en juillet-août, le criblage fait l'objet d'une attention particulière pour offrir aux Carnacois et visiteurs des plages propres tout en limitant l'impact sur l'écosystème et les dunes.

Une surveillance de l'impact du criblage

Afin de mesurer les effets du criblage sur la dune, **des points de repère ont été définis sur toutes les plages pour déterminer s'il y a engraissement (accrétion) ou au contraire dégraissage (érosion) du cordon dunaire suite au criblage**. Grâce à cette surveillance, des mesures correctives pourraient être alors apportées. De la même manière **une zone test, sans criblage, d'environ 30 m de long** a été instaurée à l'extrémité de la grande plage (pointe Churchill). Cette zone, matérialisée par 2 poteaux sur la dune permet de déterminer l'impact du criblage sur les plages en le comparant à l'évolution naturelle d'une zone non criblée.



« Bien qu'entretenues, nos plages très fréquentées sont régulièrement souillées par les mégots, les bouteilles en verre et en plastique oubliées par certains utilisateurs négligeants. Cela impose un nettoyage journalier matinal dont la collecte dépasse certains jours les 300 kg »



Gérard Marcalbert,
Conseiller délégué à la qualité des eaux.

La propreté des plages : l'affaire de tous

Aussi, **l'utilisation de cendriers de plage, ou le dépôt de ses déchets dans les poubelles de tri sélectif situées à chaque entrée de plages doit être un réflexe pour chaque baigneur ou promeneur**. Dans cet esprit, la commune relance son opération « Zéro mégot » cet été avec la mise à disposition gratuite de cendriers de plages en mairie et à l'Office de tourisme. En outre, chaque été, une équipe de 8 piques-papiers assure le ramassage manuel, 7 jours/7, des débris déposés sur les plages et les abords. Régulièrement, des associations organisent des opérations de nettoyage des plages. N'hésitez pas à y participer. ■



ADOPTER LA CARNAC ATTITUDE
Agissez au quotidien pour préserver l'environnement!

DES PLAGES ACCESSIBLES ET SÉCURISÉES

PAVILLON BLEU

Pour la deuxième année consécutive le jury international vient d'accorder la labellisation Pavillon Bleu 2016 à la grande plage et à la plage de Saint-Colomban de Carnac. Le Pavillon Bleu est un label annuel qui valorise les communes qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Carnac rejoint ainsi les 4 000 plages et ports de plaisances labellisés en 2016.

Labellisée, par ailleurs, Qualité des Eaux de baignade, la ville de Carnac met tout en œuvre pour que baigneurs et professionnels de la mer bénéficient d'une eau de qualité. Des contrôles accrus, s'intensifiant l'été, sont ainsi opérés sur les plages. ■



DES PLAGES SURVEILLÉES TOUT L'ÉTÉ

Saint-Colomban et la Grande-Plage disposent chacune d'un poste de secours avec des sauveteurs qualifiés.

La surveillance est assurée du **2 juillet au 28 août de 13h à 19h**. Un poste d'intervention, situé à Port-En-Drô, équipé d'une embarcation et composé d'une équipe de 5 sauveteurs SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), prend en charge la coordination des secours sur tout le littoral carnaois dans la bande des 300 m. ■



LA GRANDE-PLAGE ACCESSIBLE À TOUS

Au 36 Boulevard de la Plage, vous disposez d'un point accueil saisonnier labellisé « Tourisme et Handicaps moteur, auditif et mental ».



Situé à côté du poste de secours, il est tenu par deux aide-opérateurs, équipé de deux fauteuils tiralos et d'un fauteuil hippocampe avec chemin d'accès pour faciliter la baignade. Des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite sont situées à proximité. **Ce poste est ouvert du 2 juillet au 28 août 2016 de 13h à 19h.** ■

LA SÉCURITÉ: NOTRE PRIORITÉ!

UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la prévention et la lutte contre la délinquance, et après diagnostic, un ensemble de 12 caméras de protection a été installé sur les voies publiques l'été dernier. Ce dispositif vient d'être renforcé.

Rappelons quelques chiffres

- Population hivernale: **4 500 habitants**
- Population estivale: **65 000 habitants**, résidents secondaires, et touristes visiteurs.
- Longueur de voirie: **80 km.**
- Trafic en Octobre Entrée/Sortie sur les quatre routes principales: **une moyenne de 15 000 véhicules légers par jour.**
- Trafic en Juillet Entrée/Sortie sur les quatre routes principales: **une moyenne de 36 700 véhicules légers par jour.**

Un Comité d'éthique

Un Comité de Pilotage et d'Éthique de la Vidéo-Protection a été créé en août 2015. Son but est de dresser le bilan annuel avec l'évaluation du fonctionnement de la Vidéo-Protection, dans le cadre d'une Charte d'éthique.



Celui-ci est composé de représentants de la Collectivité territoriale et de l'État:

- Le Maire,
- Trois élus,
- Le Procureur de la République,
- Les délégués de la Préfecture,
- La Gendarmerie,
- Et le président de l'Union Commerciale.

Ce Comité s'est réuni pour la première fois le 8 avril 2016. ■

LA BRIGADE DE NUIT RENFORCÉE EN 2016



Mise en place pour la première fois en 2011, **la brigade de nuit s'intensifie** cette année afin d'être davantage en phase avec le rythme de la station. Activée chaque week-end depuis le 18 mars, la brigade de nuit de la Police municipale assure

une surveillance du territoire de 22h30 à 6h du matin afin de canaliser l'afflux de population et de maintenir la tranquillité publique.

À partir du 1^{er} juillet elle dispose d'un effectif complet de 6 agents ce qui lui permet d'être opérationnelle chaque soir. Cet effectif se compose de 2 Titulaires et de 4 Agents Temporaires de Police Municipale (ATPM) formant ainsi deux patrouilles. Il est à noter que seules les villes côtières peuvent disposer d'agents temporaires. Elle complète la brigade de jour afin d'assurer un service en continu.

Avec ces effectifs importants de la Police Municipale et de la Gendarmerie, les opérations de prévention et de surveillance nécessaires à la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal sont ainsi assurées. **La vidéo-protection reste un outil complémentaire puisqu'elle constitue aujourd'hui une mesure effective de dissuasion.** ■

SE DÉPLACER À CARNAC



La Ville de CARNAC met à disposition des habitants et touristes des transports collectifs gratuits sur tout le territoire pendant l'été, du 9 juillet au 28 août 2016 inclus.

LA CARNAVETTE

Menhirs, bourg, plage en 15 minutes chrono !

La Carnavette est un bus de jour gratuit, financé par la Ville, disponible 7 jours sur 7, y compris les jours fériés. Elle permet de se déplacer en quatre points de la station : Ménéc, Métairie, Kermario, Bourg, Plage. ■

LA CARNOZ

La Carnoz est un service de transport collectif gratuit, mis en place du 9 juillet au 28 août 2016, financé par la Ville et les Chandelles qui assure un retour sécurisé des noctambules. ■

Certains établissements de nuit proposent des navettes. Renseignez-vous!



► Venez retirer le flyer en mairie ou à l'Office du tourisme.

À PIED OU À VÉLO

Les services municipaux, le groupe de travail "randonnées" et l'Office de tourisme ont travaillé conjointement en 2015 pour entretenir, baliser et valoriser les 4 chemins de randonnées carnacois. Le topoguide édité par l'Office de tourisme est le résultat de ce travail qui permet ainsi au visiteur et aux Carnacois de découvrir la commune autrement.



ADOPTÉZ LA CARNAC ATTITUDE
Roulez malins et écolos,
préservez l'environnement à CARNAC!

Zone 30: mode d'emploi

Depuis les travaux, une partie de l'avenue des Druides et la rue Saint-Cornély sont devenues ce que l'on nomme une "zone calme" ou "zone 30", car la vitesse autorisée y est désormais de 30 km/heure. Mises en place dans de nombreuses villes, les zones 30 répondent à l'objectif de partager au mieux l'espace public.

La zone 30, réaffirme le fait que la rue n'est pas un espace uniquement dédié aux voitures, et permet d'améliorer la sécurité que vous soyez en voiture, à vélo ou à pied.

Ainsi :

- on roule à 30 km/h !
- on ne peut stationner que sur les emplacements matérialisés
- la priorité à droite est généralisée à tous les carrefours
- les piétons peuvent traverser en tout point de la chaussée.

À PIED

Le piéton peut traverser en tout point de la chaussée



EN VOITURE

Circulation plus fluide, plus conviviale, donc plus de sécurité pour tous



STATIONNER À CARNAC EN PÉRIODE ESTIVALE

Avec 5 348 stationnements sur l'ensemble du territoire, Carnac dispose d'un parc important et adapté. Afin de rendre le stationnement plus aisé et améliorer la rotation des véhicules, notamment en saison, la commune a décidé d'instaurer des zones payantes et bleues sur son territoire. Ces nouvelles modalités ne touchent que 10 % des stationnements qu'offre la commune, parkings inclus.

Côté plage

La zone de stationnement payant est étendue à compter du 15 juin, sur une partie des voies suivantes : l'allée des Menhirs, l'Avenue de Kermario, le Boulevard de la plage et l'avenue de Port En Dro en plus de l'avenue des Druides (voir plan). Cet élargissement de la zone répond à la volonté d'opérer une meilleure rotation des véhicules et de favoriser ainsi le commerce en permettant aux usagers de bénéficier de places à proximité des commerces. L'avenue de l'Atlantique et une partie du boulevard de la Plage demeurent gratuites. Ainsi 76 % des stationnements côté plage restent gratuits, été comme hiver.

20 horodateurs

Modernisés, ils vous permettront, après avoir saisi votre plaque d'immatriculation, de régler par carte bancaire, « sans contact » ou espèces.

La période de fonctionnement : du 15 juin au 15 sept.

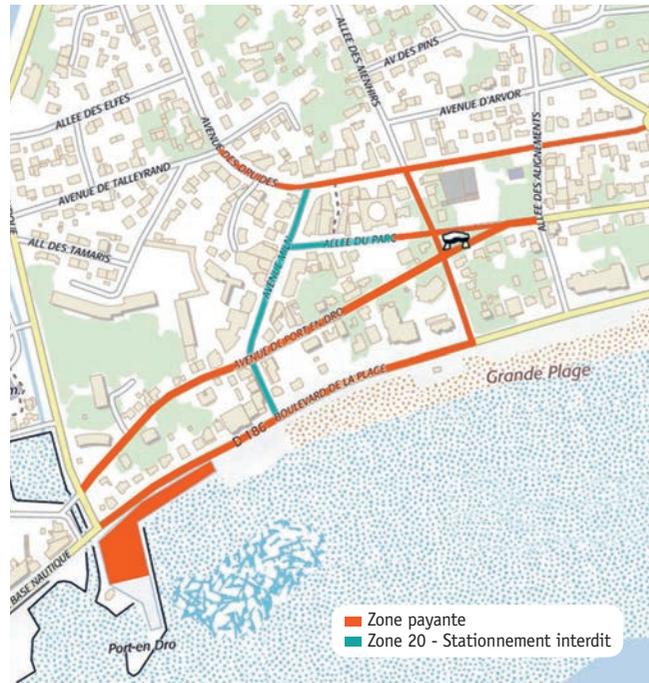
Horaires et tarifs

La première demi-heure sera gratuite. Le stationnement sera limité de 9h à 19h à :

- 5h maximum le long du boulevard de la plage et sur les parkings de Port en Dro et du Môle Est
- 3h maximum dans les autres rues

Un tarif résident

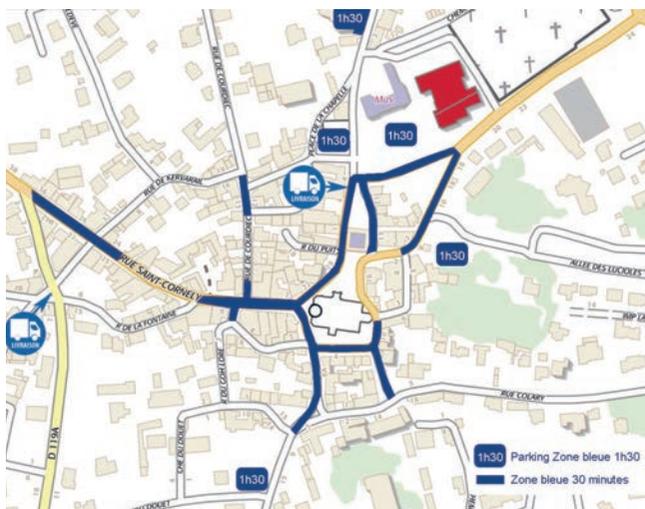
Pour en bénéficier, présentez-vous à la police municipale munis de votre avis de taxe d'habitation pour la rue concernée. Vous devrez également sur présentation de votre carte grise, déclarer un véhicule. Tarif résident = 50% du tarif de base.



Les places gratuites à proximité :

- Boulevard de l'Atlantique = 229 places
- Boulevard de la Plage = 385 places

Côté bourg



Outre la création d'une zone 30 qui sécurise la circulation des piétons et vélos dans le bourg, le stationnement prendra désormais la forme de zone bleue, toute l'année.

Le stationnement sera ici aussi régulé afin de faciliter la rotation des véhicules et de favoriser le commerce selon les modalités suivantes :

- 30 minutes à proximité des commerces à savoir : parking place de l'église, rue Saint-Cornély, haut du Goh Lore, avenue de la Poste (jusqu'au Goh Lore et Ker Anna)
- 1h30 place de la mairie, place de la Chapelle, en haut du parking des Lucioles et parking avenue de la Poste. ■

Les parkings gratuits à proximité :

- Tumulus = 870 places
- Les Lucioles = 121 places
- St Fiacre = 100 places
- Illertissen = 103 places



L'OFFICE DE TOURISME EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Depuis le 4 avril 2016, par arrêté préfectoral l'Office de tourisme est classé en catégorie 1. Ce classement est accordé pour une durée de 5 ans et est valable jusqu'en avril 2021.

Ce classement garantit au visiteur un très haut niveau de qualité d'accueil, un large accès à l'information touristique ainsi qu'une ouverture 7 jours sur 7 pendant les périodes de forte fréquentation. L'office de tourisme est souvent l'un des premiers lieux de passage des vacanciers et ainsi la première vitrine du territoire pour les visiteurs.

L'office de tourisme de Carnac, labellisé Qualité Tourisme depuis 2014, est ouvert 321 jours par an et a accueilli plus de 170000 personnes en 2015. Ce classement est l'aboutissement d'un travail engagé depuis 2014 avec l'obtention de la Marque Qualité Tourisme®.

La commune qui a obtenu en 2015 le classement de station de tourisme devait en effet être dotée d'un Office de tourisme de catégorie 1, les anciens modes de classement étant devenus caduques. Grâce à cela la commune bénéficie d'un sur-classement et par conséquent de dotations spécifiques de l'État.

L'Office de tourisme travaille aussi pour développer la promotion de la destination Carnac sur internet et en particulier sur les réseaux sociaux (essentiellement facebook et twitter) avec l'agence We like Travel.

Fort de ce travail, **la page Carnac Tourisme se place à la 4^e place du baromètre devant 184 offices présents sur Facebook.** À ce jour, la page compte plus de 14 000 fans, engagés à hauteur de 8,85%! ■



L'Office de tourisme du bourg a inauguré ses locaux rénovés au bourg.

LE MORBIHAN S'AFFICHE DANS LE MÉTRO

Fort du succès de la campagne d'affichage 2015 récompensée aux Trophées de la Communication®, le département du Morbihan a reconduit cette année l'opération séduction auprès du public parisien.

Et les Menhirs de Carnac ont figuré en bonne place lors de cette campagne qui s'est déroulée du 4 au 11 avril. Elle a ensuite été relayée dans les abri bus de département durant 15 jours. Une belle valorisation de notre patrimoine et de la destination Morbihan et Carnac! Sélectionnée parmi six sites emblématiques du département.



Ainsi pendant une petite semaine, les initiateurs de cette opération estiment à 164 millions le nombre d'occasions d'être vu. ■

CARNAC S'ANIME TOUT L'ÉTÉ

« SKEDANOZ » UNE MISE EN LUMIÈRE DE DEUX SITES

De nouvelles animations feront découvrir, au plus grand nombre, le patrimoine mégalithique exceptionnel de Carnac, du 25 juillet au 5 août.

Portées par l'association Paysage de Mégalithes, en partenariat avec la Ville, le Centre des Monuments Nationaux, le Musée de Préhistoire, l'Office de tourisme et le Département, les « nuits scintillantes » (en breton: « Skedanoz ») seront déployées cette année sur deux sites: Les Alignements du Ménéac comme l'an dernier et le Tumulus Saint-Michel, première grande architecture monumentale du Néolithique.

Vous pourrez à la nuit tombée, visionner les mégalithes à travers un ballet de lumières. Plusieurs représentations « **L'éveil des mégalithes** » de 20 minutes vous dévoileront l'histoire de cette architecture de l'humanité.

Les animations « L'Écho du Tumulus » seront l'innovation de l'été « Skedanoz ». La chorégraphie de lumière sera visible à 30 kilomètres à la ronde, mettant en valeur ce monument exceptionnel.



Autre nouveauté, laissez-vous porter au crépuscule par les paroles des conteurs lors **des veillées aux alignements et à la plage.**

Plus d'infos sur : www.ot-carnac.fr/skedanoz ■

BREIZH PIQUE-NIQUE

C'est toujours dans une belle ambiance conviviale que se déroule le « Breizh Pique-Nique » le 14 juillet. Apéritif offert par la municipalité à 12h, jeux bretons de la fédération Falsab jusqu'à 17h, et crêpes pour le dessert sont les ingrédients du succès de l'animation au Jardin de Césarine. Et n'oubliez pas de venir avec votre pique-nique! ■

SALON "MOTS ET MARÉES"

Le succès du Salon du Livre « Mots et Marées » devrait se confirmer lors de sa troisième édition, avec une affluence attendue de 4 000 visiteurs.

L'originalité 2016 réside dans le partenariat entre l'association Événementiel de Port an Dro avec la librairie l'Ancre de Miséricorde de Carnac-Plage et l'Espace Culturel Terraqué. Des lectures à voix hautes et des découvertes de livres sont programmées dans différents lieux. Le film « L'étudiante et M. Henri » sera projeté au Rex en présence du réalisateur le 22 juillet à 21h. Rendez-vous les 23 et 24 juillet. ■

DES FEUX D'ARTIFICES ESTIVAUX



Pour le grand bonheur des enfants et devant les dizaines de milliers de spectateurs, les deux feux d'artifice des 14 juillet et 14 août illumineront Port-en-Dro et la baie. Participez au bal et au concert organisés en amont de ces feux. ■

- Retrouvez toutes les animations de l'été dans l'agenda de l'été encarté dans ce magazine.

Carnac à votre image

Tout au long de l'année, les services municipaux se mobilisent afin que la saison estivale se déroule le plus agréablement possible dans notre belle commune. Les travaux d'aménagement entrepris au bourg, à la plage et à la campagne facilitent la circulation des automobilistes, cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite. La mise en place de nouvelles modalités de stationnement favorisant la rotation des véhicules permet aux usagers de trouver des places de parking disponibles à proximité immédiate des commerces. En parallèle, la Carnavette dessert gratuitement les principaux sites touristiques de la ville, tandis que les zones 30 et les chemins de randonnée contribuent au développement des modes de déplacement doux.

Le recours à des dispositifs de criblage, l'emploi de piques-papiers, l'installation de poubelles de tri sélectif ou la distribution gratuite de cendriers favorisent la propreté de nos plages, dont la qualité de l'eau bénéficie de contrôles extrêmement précis et réguliers. Des aides-opérateurs disposant de matériel adapté facilitent l'accès aux plages pour les personnes en situation de handicap, tandis que des sauveteurs sécurisent les différentes zones

de baignade. Afin de répondre encore davantage aux attentes de chacun, le boulevard de la plage va faire l'objet d'un aménagement, tant en terme de circulation que de stationnement ou d'offre de services. Tous ces aspects seront évoqués lors d'une réunion publique organisée le 9 août prochain durant laquelle les usagers, commerçants et riverains pourront faire part de leurs souhaits ou de leurs inquiétudes.

C'est également dans ce même esprit de concertation qu'a eu lieu la réflexion autour de la restauration scolaire. Alors que la municipalité était disposée à construire une cantine unique pour y accueillir les élèves du public et du privé, les partenaires se sont montrés favorables à la construction de deux restaurants distincts, localisés dans l'enceinte de chaque établissement, afin de réduire les temps de trajet et d'améliorer la sécurité des élèves. Aussi, à la suite de ces nombreuses discussions constructives, la Ville va prochainement lancer l'appel d'offres pour la réalisation de la cantine de l'école publique, l'autre restaurant scolaire étant réalisé et financé par l'école et le collège privés.

Très bel été à tous !

Carnac, un souffle nouveau

« Je dis ce que je vais faire » et je ne fais pas ce que j'ai dit :

Le déménagement du Super U à Montauban : le Maire s'y oppose après l'avoir encouragé.

Le restaurant scolaire « reconstruit pour accueillir les écoliers du Public et du Privé » : réservé aux écoliers du Public après 2 ans de négociations stériles.

Le réseau de circulations douces mis en avant dans le programme de la majorité municipale comme « pratiques environnementales exemplaires » : la réalisation est sans cesse reportée.

Le soutien aux associations auxquelles le même pro-

gramme promettait une « aide matérielle et logistique » : absence de locaux adaptés et contraintes administratives tatillonnes.

Enfin la référence constante à un climat de transparence et de concertation qui n'existe pas et que contredit la méthode employée pour imposer un stationnement payant à la Plage :

Les Carnacois et les commerçants ont-ils été consultés sur le choix entre Zone bleue et Horodateurs ? Non ! Sur le périmètre ? Encore non ! Sur la gratuité pour les habitants de Carnac qui financent l'achat d'horodateurs d'occasion et devront payer pour accéder à la plage ? Toujours non !

Ensemble pour l'avenir de Carnac

La mise en place d'horodateurs Boulevard de la Plage risque de nuire à l'activité touristique et commerciale. L'accès à la mer est, en partie, dorénavant payant, notamment pour le contribuable carnacois. Une vision globale du stationnement s'imposait. N'aurait-il pas fallu réfléchir au préalable avec les acteurs concernés sur du stationnement en périphérie avec mise en place de navette, développer et inciter les circulations douces quasi inexistantes...

Évoqué précédemment, les gros travaux (non visibles) de la rue St Cornély furent la priorité de l'équipe municipale précédente. Il restait à bonifier ces travaux par une

réalisation qui alliait couleur, harmonie, fonctionnalité. Qu'en est-il ? Une réalisation sans âme, sans vie dont la pérennité visuelle et fonctionnelle pose question. Que dire de l'imagination étonnante de la circulation motorisée avec un giratoire accidentogène, aux places de parking inaccessibles. Le management de ces réalisations nous laisse interrogatif. Pourtant, espérons-le ces aménagements prévoient un développement commercial et une dynamisation du bourg !

M. Le Rouzic - O. Bonduelle

ÉTAT-CIVIL



NAISSANCES

- 21 février – Loeiza SABAS
- 22 avril – Louka LE ROUZIC
- 22 avril – Juliette BRIAND
- 29 avril – Enzo LAMBARD

MARIAGES

- 23 avril – Louis-Marie MIAILHES et Agnès DESBOIS
- 7 mai – Ronan HAMON et Virginie POLI

DÉCÈS

- 27 février – Anne Marie EZANNO – 86 ans
- 2 mars – Michel JOURDOIS – 83 ans
- 8 mars – Philippe MONCE – 91 ans
- 11 mars – Simone DURAND veuve SARRADIN – 91 ans
- 13 mars – Jane LONG épouse DELBARRE – 89 ans
- 14 mars – Alexandre COUPRIE – 94 ans
- 2 avril – Raymonde CHANTRELLE épouse STEPHAN – 95 ans
- 5 avril – Thomas SAUNDERS – 65 ans
- 16 avril – Françoise JUIF-NICOLAS – 68 ans
- 17 avril – Nicole CONNAN – 80 ans
- 18 avril – Henri CAMENEN – 67 ans
- 25 avril – Christiane DANIC veuve BONNEC – 80 ans
- 8 mai – Joseph MORICE – 96 ans



FORUM DES ASSOCIATIONS 2016

Distinguée par près de 80 associations, la commune offre un riche éventail d'activités à pratiquer toute l'année dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs. De nombreuses associations carnaçoises seront présentes au prochain Forum qui se déroulera le samedi 10 septembre à la salle du Ménéc de 10h à 18h. N'hésitez pas à vous y rendre !

QUELQUES CONSEILS DE PRUDENCE POUR PASSER UN ÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ



Baignade

- Ne laissez pas un jeune enfant seul au bord de l'eau
- Apprenez à nager
- Ne vous baignez pas seul
- Ne surestimez pas vos forces (attention aux distances, au courant...)
- Ne pénétrez pas brutalement dans l'eau surtout après une exposition prolongée au soleil, un repas copieux ou un effort violent
- Préférez les lieux de baignade surveillés
- Respectez les signalisations :
 - Drapeau vert : baignade autorisée, surveillée
 - Drapeau orange : baignade dangereuse mais surveillée
 - Drapeau rouge : baignade interdite
- Surveillez les heures des marées
- Nagez parallèlement au rivage et ne vous éloignez pas trop de la zone où vous avez pied
- Ne plongez jamais dans une eau dont vous ignorez la profondeur ou la nature des fonds

Embarcation gonflable

- Méfiez-vous des courants
- Assurez-vous que l'embarcation est adaptée à l'utilisation choisie (différence entre le matériel de camping, de plage ...)

Planche à voile et bateau

- Surveillez la météo et les heures des marées
- Utilisez les chenaux balisés et surveillez votre route pour repérer les baigneurs et plongeurs
- Respectez les règles de priorité appliquées aux bateaux
- Ne dépassez pas les 5 nœuds (9 km/h) dans la zone des 300 mètres
- Portez une combinaison isothermique et/ou un gilet de sauvetage
- Ne quittez pas votre embarcation, même retournée

Plongée

- Apprenez les rudiments de ce sport avec une personne qualifiée
- Ne plongez jamais seul
- Signalez votre présence à la surface

Dans tous les cas

- Sachez connaître vos limites et ne les dépassez pas
- Assurez-vous de l'état de vos équipements
- Ne sortez pas si la mer est trop forte ou par tempête



► Situées sur le chemin de St Colomban les deux cheminées, qui menaçaient de s'effondrer, ont été réhabilitées par les services de la commune.



► Lors de la commémoration du 8 Mai 1945, François Cailloce a reçu l'insigne de porte-drapeau de l'UNA et la jeune Laura a lu un texte émouvant avant le dépôt de gerbes.



► L'exposition annuelle des Amis de Carnac a présenté une diversité d'œuvres et de thèmes.



► Hocine a dévoilé aux 200 visiteurs des instruments de musique originaux à la Nuit au Musée de Préhistoire.



► Dans une ambiance conviviale, les centaines de participants à la Rando gourmande du Cyclo-Club de Carnac, ont fait étape à la base nautique pour déguster la tartiflette des Amis de La Clusaz.



► La Fête des Roses et la course des garçons de cafés organisées par l'Union des Commerçants ont rencontré le succès escompté.